

L'ÉNERGIE, FACTEUR VITAL POUR LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE

ELECTIONS JUIN 2014 – PROPOSITIONS DE FEBELIEC

Si les autorités belges et européennes au sein de l'Union européenne veulent s'atteler à la relance industrielle, une politique énergétique forte et équilibrée sera indispensable. Ceci repose traditionnellement sur 3 piliers:

- Un prix abordable: l'énergie doit être disponible à des conditions concurrentielles, à un prix qui permet aux entreprises d'être compétitives sur les marchés internationaux ;
- Sécurité d'approvisionnement: notre société moderne a un besoin permanent en approvisionnement; des interruptions hypothèquent lourdement le climat d'entreprise et d'investissement;
- Durabilité: la production d'énergie doit se faire avec un impact minimal sur le climat, l'environnement, la santé et la sécurité.

Febeliec constate que la politique énergétique européenne et belge des dernières années n'a pas mené à un équilibre optimal entre ces trois piliers. Bien au contraire, le coût de l'électricité dans notre pays a évolué ces 15 dernières années d'un des niveaux les plus bas en Europe vers un des plus élevés, et notre sécurité d'approvisionnement est de plus en plus remise en question, entre autre par la part croissante d'installations de production qui ne peuvent offrir une garantie de livraison.

Febeliec plaide dès lors pour une réévaluation de la politique énergétique afin de rééquilibrer les piliers mentionnés ci-dessus. Il faut à cet effet davantage harmoniser la politique énergétique au niveau européen et belge. Nous proposons les mesures suivantes :

1. L'introduction d'une norme énergétique

Nos entreprises paient 12 à 45% de plus pour leur électricité que dans nos pays voisins. C'est ce que démontre une étude de Deloitte commandée par Febeliec début 2013. Un tel handicap est néfaste pour l'activité industrielle, et décourage les nouveaux investissements dans notre pays. Ceci est une situation intenable pour notre industrie, qui figure au top mondial en matière d'efficacité énergétique.

Restaurer la compétitivité de l'industrie demande des mesures drastiques au niveau de la formation des prix de l'électricité, des surcharges et redevances, et des tarifs. L'impact de ces mesures est pour l'industrie quasiment aussi important que celui des coûts salariaux compétitifs.

Concrètement, Febeliec propose une **NORME ENERGETIQUE**.

Outre le coût salarial, le coût énergétique est en effet un facteur décisif pour la compétitivité internationale de l'industrie en général, et des activités intensives en énergie en particulier. Dans certaines applications, le coût énergétique peut s'élever à 50% voire plus du coût variable de production.

Par analogie avec la norme salariale, nous plaidons donc pour l'introduction d'une norme énergétique.

Ainsi, les prix de l'énergie dans notre pays, et en particulier pour l'électricité et le gaz naturel, ne devraient pas être supérieurs à ceux dans les pays avoisinants. Tout handicap compétitif devrait immédiatement être éliminé par les autorités compétentes.

Pour le suivi des coûts et en vue de proposer des mesures, un High Level Group Energy ou un groupe d'experts pourra être créé.

2. Des prix d'électricité compétitifs

Afin de rendre à nouveau nos prix de l'électricité compétitifs, les 3 composants doivent être abordés :

2.1 Le commodity ou le prix de l'électricité en soi constitue encore toujours le composant principal pour la plupart des clients industriels. Il est surtout déterminé par les combustibles qui sont utilisés pour produire de l'électricité : leurs coûts et l'efficacité avec laquelle ils peuvent être transformés en électricité en détermine les coûts de production marginaux, et donc a priori le prix du marché. Par ailleurs, un marché de l'électricité efficace et compétitif est déterminant pour une transposition correcte du coût de production marginal en prix du marché. A cet effet, une concurrence effective entre producteurs, l'absence de perturbations de concurrence par des subsides, une offre correcte des capacités disponibles, la transparence (avec visibilité du prix à long terme) et l'intégration du marché sont d'une importance cruciale. En outre, la politique climatique européenne exerce une influence importante sur la formation du prix de l'électricité. En effet, par le biais du système de droits d'échange (ETS), le coût marginal de production des installations sur base de combustibles fossiles augmente, et donc aussi le prix du marché.

Le prix du *commodity* est déterminant pour un prix de l'électricité compétitif. Febeliec insiste dès lors sur:

- Un choix équilibré des technologies de production par nos autorités compétentes, tenant compte tant de la garantie de livraison que du prix et de l'impact sur l'environnement et le climat.
- Le développement accéléré d'un marché de l'électricité transparent, efficace et compétitif, intégré au niveau européen, ou du moins régional, sous l'impulsion des autorités et régulateurs compétents.
- Des compensations pour l'impact des émissions indirectes de CO₂ sur le prix de l'électricité et ce pour les activités industrielles en Belgique qui sont exposées à la concurrence internationale.

2.2 Des taxes acceptables sur l'électricité

L'étude Deloitte démontre également que les différentes autorités sont en grande partie co-responsables du handicap concurrentiel causé par les coûts élevés d'électricité dans notre pays. Pour Febeliec, l'impact des autorités sur le prix de l'électricité doit être réduit rapidement et drastiquement: les dépenses publiques doivent être financées de façon transparente, de préférence par des moyens généraux, et pas par des redevances ou surcharges sur la consommation d'électricité. L'aide aux énergies renouvelables doit tenir compte du coût de chaque technologie, doit être limitée à la surcharge réelle par rapport au prix du marché et doit être supprimée progressivement, tant dans le temps que dans le volume global. Pour l'industrie, des mesures doivent être prises pour préserver sa position concurrentielle internationale.

Concrètement, Febeliec demande une reconduction de la dégressivité de la redevance offshore en 2014 et après, un plafond au coût de l'électricité verte et de la cogénération dans les régions à un niveau qui ne sape pas la position concurrentielle de l'industrie.

2.3 Les coûts de réseau doivent être payés par ceux qui les engendrent.

Tarifs de réseau: les réseaux de transmission et de distribution ne sont délibérément pas libéralisés dans le processus de libéralisation européen. Le développement de réseaux parallèles et compétitifs ne serait économiquement et socialement pas acceptable. C'est pourquoi les tarifs de réseau doivent répondre à 3 principes de base repris dans les directives européennes : ils doivent être non-discriminatoires, transparents et réfléchis en matière de coûts. Les producteurs et clients doivent contribuer de manière équilibrée et équitable au financement, au développement et à l'entretien du réseau. Déplacer la compétence tarifaire vers les régions ne peut mettre en péril l'unicité du réseau de transmission.

3. Sécurité d'approvisionnement de l'électricité : un plan en 10 étapes

La disponibilité de capacité de production en suffisance afin de couvrir notre besoin (en particulier la demande de pointe) est de plus en plus préoccupante. L'absence d'investissements dans des installations garanties de livraison, la fermeture prévue des centrales nucléaires et la capacité d'importation relativement limitée en sont la cause principale. Par ailleurs, la stabilité du réseau est également préoccupante à des moments où il y a une suroffre de sources intermittentes (prioritaires), d'une part comparé aux niveaux de production nominés, d'autre part comparé à une demande faible ou plus faible que prévue.

Il est évident qu'une moindre capacité de production garantie de livraison et une part croissante des installations de production intermittentes augmentent le risque d'interruptions de courant. De telles interruptions auraient des conséquences financières substantielles à grande échelle pour les consommateurs et endommagerait le climat d'investissement dans notre pays de façon irréversible. C'est pourquoi Febeliec partage la préoccupation des autorités en matière de sécurité d'approvisionnement, mais désapprouve l'introduction de rémunérations de capacité au niveau des états membres individuels. Ceux-ci perturberaient profondément le fonctionnement du marché et mèneraient à des surcharges supplémentaires. Ils peuvent uniquement être introduits comme mesure de *last resort* et ce au niveau européen. Febeliec constate d'ailleurs que les prix *forward* actuels pour la zone CWE ne semblent pas pointer vers un manque structurel de capacité de production et d'importation.

Febeliec propose le PLAN EN 10 ETAPES suivant :

- 1. Amélioration et intégration du fonctionnement du marché CWE avec monitoring adéquat de l'offre.
- 2. Meilleur usage des interconnecteurs existants; développer là où nécessaire.
- 3. Responsabilisation des responsables d'équilibre dans leur périmètre.
- 4. Flexibilisation des installations de production existantes et nouvelles.
- 5. Elaboration d'instruments flexibles afin de stimuler la *demand response*.
- 6. Mise à disposition de plus de flexibilité à Elia sans perturber le fonctionnement du marché.
- 7. Régression de l'aide aux énergies intermittentes; pas d'aide par prix négatifs ou déconnexion.
- 8. Une politique de permis adéquate pour de nouveaux investissements.
- 9. Un développement accéléré des techniques de stockage d'électricité.
- 10. Une politique claire et consistante stimulant les investissements en capacités garanties de livraison.

Demand response a le potentiel de faire concorder la demande de pointe dans un nombre d'heures limité avec la capacité de production et d'importation disponible, et ce à un coût moindre que celui de la construction de centrales de pointe qui tourneraient uniquement pendant ces heures-là. *Demand response* ne peut toutefois pas offrir une solution pour les pénuries structurelles. La gestion de la demande peut contribuer tant au *balancing* (par des processus qui peuvent se (dé)connecter endéans le quart d'heure à la demande du gestionnaire du réseau de transmission), qu'à un signal de prix correct sur le marché *day-ahead* par une participation plus active des utilisateurs industriels au marché *spot*. Par ailleurs, en cas de risque d'interruption de courant, les entreprises peuvent, sur base volontaire et moyennant une compensation équitable, réduire temporairement leur consommation afin d'éviter ainsi des interruptions de courant. Les régulateurs et les autorités peuvent à cet effet créer un cadre stimulant.

Une intégration du marché plus poussée et un renforcement des interconnecteurs peut également contribuer à une meilleure sécurité d'approvisionnement. Febeliec insiste dès lors pour investir rapidement dans des capacités transfrontalières supplémentaires (NEMO, BRABO, ALEGRO, STEVIN), en continuant d'accorder une attention particulière à l'entretien et au renforcement du réseau de transmission intérieur.

La fermeture prévue des centrales nucléaires pose de grands défis à notre pays, surtout à partir de 2022-2023. Febeliec est d'avis que l'énergie nucléaire conserve sa place en tant que technologie de production garantie de livraison et libre de CO₂, si la sécurité et la gestion des déchets sont correctement contrôlés, tenant compte des avantages et désavantages des différentes technologies disponibles. Febeliec plaide dès lors pour le maintien des centrales nucléaires existantes, à condition que le consommateur en tire directement profit lui aussi.

4. Le gaz de schiste retrace la carte...

Le développement rapide du gaz de schiste a déclenché une vraie révolution aux Etats-Unis. Le gaz naturel est disponible en abondance à un prix qui est environ un quart du prix en Europe, et est devenu en quelques années une matière première bon marché tant pour les applications industrielles que pour la production d'électricité. De ce fait, les Etats-Unis ont connu, ces dernières années, une réindustrialisation rapide, en particulier dans les applications intensives en énergie, une tendance qui sans doute se poursuivra dans les prochaines années.

Le gaz et le pétrole de schiste retracent fondamentalement la carte de l'énergie pour les prochaines décennies : non seulement les combustibles fossiles semblent être disponibles plus en abondance que ce que l'on pensait, ce qui remet solidement en cause tous les scénarios antérieurs affichant des prix du pétrole et du gaz en hausse constante. L'Europe et la Belgique doivent répondre à cette évolution et exploiter tant leurs propres sources de gaz schiste tout en respectant la sécurité, la santé humaine et l'environnement, qu'investir dans des facilités d'importation pour des sources externes à l'UE. Pour l'industrie intensive en énergie en Europe, ceci est d'une importance vitale. Par ailleurs, Febeliec plaide pour une amélioration continue du modèle de marché européen pour le gaz naturel, et pour une suppression rapide des surcharges sur le gaz naturel utilisé dans des applications industrielles en Belgique.

5. Systèmes fermés de distribution

La jurisprudence et la législation européenne imposent en principe aux réseaux d'électricité et de gaz sur les sites industriels les mêmes obligations qu'aux réseaux de transmission et de distribution publics. Les états membres (et dans notre pays les régions) peuvent dans ce contexte accorder des exemptions qui limitent les charges administratives et financières pour les propriétaires de tels réseaux, sans empêcher le libre choix de fournisseur des clients sous-jacents. Febeliec demande que toutes les autorités compétentes introduisent effectivement cette exemption, et créent pour ce faire, au profit des entreprises concernées, un cadre législatif et régulateur clair au sein de la structure institutionnelle complexe de notre pays.

6. Gaz naturel à faible pouvoir calorifique

Febeliec reconnaît le mérite du gaz naturel à faible pouvoir calorifique (gaz L) au début des années '60 lors de l'introduction du gaz naturel dans notre pays. Febeliec constate toutefois que la concurrence sur ce marché est relativement limitée et qu'une seule source primaire n'est disponible. De plus, la disponibilité du gaz L aux Pays-Bas est limitée et il est envisagé, de plus en plus explicitement, de réduire son exportation. La Belgique doit donc élaborer un plan par étapes pour sortir progressivement du gaz L, avec une attention prioritaire pour l'industrie qui est la première à en subir les désavantages.

Octobre 2013

Pour plus d'informations concernant les positions de Febeliec, voir www.febeliec.be
Contact: Peter Claes, T +32 496 59 36 20, e-mail: febeliec@febeliec.be

FEBELIEC vzw/asbl
Diamant Building, Bld. A. Reyerslaan 80, 1030 – Brussel/Bruxelles
Tel: +32 (0)496 59 36 20, e-mail: febeliec@febeliec.be, www.febeliec.be
TVA/BTW BE 0439 877 578